DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Ce qu'en pense

L’Autonomie infirmière, une réponse concrète aux besoins croissants à domicile

Face au vieillissement de la population, à la complexité des situations à domicile et à la pénurie de personnel, notre système de santé doit mieux mobiliser l’ensemble des compétences disponibles. Dans les CMS vaudois, le développement de l’autonomie infirmière est une réponse concrète pour garantir des soins accessibles, continus et sûrs.

L’autonomie infirmière ne se substitue pas au rôle médical : elle le complète. À domicile, les infirmières et infirmiers sont souvent les premiers professionnel·les à repérer une fragilité, une aggravation de l’état de santé, un risque de chute ou l’épuisement des proches. Leur capacité à évaluer, conseiller, coordonner et agir rapidement contribue à prévenir des complications, à éviter certaines hospitalisations et à maintenir la continuité des parcours de soins.

Un cadre légal qui renforce l’accès aux soins

Cette évolution s’inscrit désormais dans un cadre légal renforcé. Depuis le 1er juillet 2024, certaines prestations d’évaluation, de conseil, de coordination et de soins de base peuvent être facturées directement aux assurances, sans prescription médicale préalable. Cette avancée simplifie l’accès aux soins pour les patient·es et allège les actes administratifs des médecins lorsque leur expertise n’est pas directement requise. Elle reconnaît également, et enfin, l’expertise propre de la profession infirmière.

Des pratiques avancées au service de la coordination

Dans le dispositif de l’AVASAD, cette dynamique se traduit aussi par des projets concrets réalisés en collaboration avec les médecins traitants. Depuis 2022, les deux rôles de la pratique infirmière avancée sont progressivement implantés : celui d’infirmier ou infirmière praticien·ne spécialisé·e (IPS) à domicile, et celui de l’ infirmier ou infirmière clinicien·ne spécialisé·e (ICLS). Ces fonctions renforcent l’appui clinique aux équipes, la qualité des décisions et favorisent la collaboration interprofessionnelle au bénéfice des personnes accompagnées. Cette évolution soutient complètement la mission des centres médico-sociaux (CMS) vaudois : contribuer à l’autonomie des personnes, leur sécurité et la continuité des parcours à domicile.

L’enjeu dépasse l’organisation des soins. Reconnaître l’autonomie infirmière contribue également à renforcer l’attractivité d’une profession essentielle. Dans un contexte de vieillissement de la population, les besoins en soins continueront de croitre. Il ne s’agit pas uniquement de fournir davantage de prestations, mais aussi de mieux organiser les ressources disponibles. Donner toute leur place aux compétences infirmières, constitue ainsi un levier pour répondre aux besoins de la population et préparer, dès aujourd’hui, la relève de demain.

Tristan Gratier
Président du Conseil d'administration de l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

Isabelle Lehn
Directrice générale de l'AVASAD

https://www.svmed.ch/doc-mag/dossiers/penurie-et-releve/lautonomie-infirmiere-une-reponse-concrete-aux-besoins-croissants-a-domicile/

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l’autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.